



Bidart
B I D A R T E

Loi du 5 Avril 1884 (Article 56)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 230925-03)**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois et le vingt-cinq du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le dix-neuf septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR	ABSENTS	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Florence POEYUSAN Christian BORDENAVE, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Fabienne LAUTIER-ROY, Éric IRASTORZA Stéphanie MICHEL, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Sophie DUFJET, Manu PORTET, Amaia ETCHELECOU, Alexandra BOUR	Pierre DAGOIS ayant donné pouvoir à M. le Maire,	Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON.	Amaia ETCHELECOU

OBJET :

**BUDGET PRINCIPAL – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'OFFICE DE
TOURISME**

Monsieur le Maire rappelle deux délibérations antérieures concernant l'Office de tourisme, l'une du 3 octobre 2022 concernant le renouvellement du classement de l'Office en catégorie 1 et l'autre du 3 juillet dernier concernant l'adoption du schéma d'orientations touristiques.

Par arrêté en date du 8 août 2023, Monsieur le Sous-Préfet de Bayonne a validé le renouvellement du classement de l'Office en catégorie 1 en saluant la qualité du dossier déposé. Ce classement implique des moyens adaptés au niveau d'excellence des offices de tourisme.

Le schéma d'orientations touristiques précédemment validé doit être décliné par l'Office sur la période 2023-2026 en vue d'instaurer une logique territoriale innovante et vertueuse afin de favoriser le bien vivre ensemble tout en assumant la dimension touristique de la commune.

Ces deux volets d'ambition impliquent :

- la mise en œuvre d'actions de valorisation,
- la mise en œuvre d'actions d'accompagnement des professionnels en vue de favoriser le développement d'offres écoresponsables et en circuit court,
- la mise en place et le développement d'un volet partenarial renforcé notamment avec l'ESTIA,
- l'engagement de l'Office vers une labellisation Responsabilité Sociale et Environnementale.

A cet effet, une subvention supplémentaire de 21 000€ est proposée à la validation du Conseil Municipal. Cette dernière est prise en compte dans la DM n°1 présentée dans la délibération n°2.

Cette dernière a vocation à être pérennisée au regard des ambitions qualitatives que se fixe la municipalité pour sa politique touristique.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de la subvention complémentaire à l'Office de tourisme ci-dessus exposée.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le **- 3 OCT. 2023**
et publication ou notification du **- 4 OCT. 2023**

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI